



TILLOY
les Mofflaines

www.tilloylesmofflaines.fr

Le Bulletin d'Info!

Un village aux portes de la ville - **AVRIL 2017**

EDITO

S'il fallait donner un titre à cet éditto, je l'intitulerais:

« pas de blabla, des résultats ! »

Je commencerai tout d'abord par le budget prévisionnel 2017 adopté par le conseil municipal lors de sa séance en date du 3 avril dernier.

Le vote du budget constitue un acte politique important pour notre commune : il répond à trois questions : que faisons nous, pourquoi le faisons nous et comment le faisons nous.

Le budget 2017 :

C'est un budget de fonctionnement en baisse de près de 3% grâce à la maîtrise des coûts de fonctionnement. C'est un budget qui nous permet de maintenir les taux d'imposition communaux, de porter à compter du 1^{er} janvier 2018, le taux d'abattement de la taxe d'habitation de 10 à 15% pour les familles ayant au moins un enfant à charge et d'augmenter de manière sensible la participation communale aux frais de scolarité pour les collégiens, les lycéens, les apprentis et les étudiants.

C'est notre manière de marquer notre soutien aux familles dans un contexte national qui demeure morose et où elles sont peu aidées.

Nous continuerons notre travail de maîtrise des coûts de fonctionnement en poursuivant notamment le remplacement des lanternes à sodium par des lanternes à LED au niveau de l'éclairage public. Cette année, nos efforts se porteront sur la route de Cambrai.

Améliorer nos capacités budgétaires, c'est aussi améliorer nos recettes. Je suis particulièrement fier du travail qui a été fait autour de la recherche de subventions puisque nous avons pu inscrire cette année une somme d'environ 165.000 €. A laquelle il conviendra d'ajouter une subvention de 25% attribuée par l'Etat dans le cadre du fonds de soutien d'investissement pour les travaux du Manoir. Les orientations budgétaires 2017 sont aussi marquées par un important effort d'équipement et d'entretien du patrimoine communal dans un but d'améliorer le cadre et la qualité de vie.

Une des priorités de notre action, c'est aussi d'améliorer la sécurité des biens et des personnes. C'est pourquoi nous engageons dès cette année une réflexion sur un système de vidéo protection que nous espérons voir opérationnel au plus tard en fin d'année.

Au niveau du cadre de vie, nous poursuivrons les travaux d'amélioration des voyettes et la gestion de notre parc arboré.

Les chantiers importants, quant à eux, sont bien engagés qu'il s'agisse du Manoir, du site de l'ancien centre équestre ou du lotissement de la zone du château d'eau.

Nous travaillons également sur des travaux de rénovation de la salle de sport en vue de lui donner le label « Bâtiment Basse Consommation », tout cela bien sûr si nos capacités budgétaires le permettent. En ce qui concerne la Communauté urbaine d'Arras, des changements sont intervenus dans son organisation territoriale depuis le 1^{er} janvier 2017 puisqu'elle compte désormais 46 communes. Mais ce n'est pas le seul changement : la compétence voirie lui a été transférée et des projets de mutualisation de services verront prochainement afin d'améliorer la qualité des services au meilleur coût.

Cette année, nous avons décidé d'innover en vous proposant de nous faire part de vos projets dans le cadre d'un budget participatif dont le montant a été fixé à hauteur de 5.000€. C'est une première pour notre village que je vous laisse découvrir dans ce bulletin.

Comme vous pouvez le voir, notre commune bouge et comme le disait le philosophe Friedrich Engels « Le mouvement, c'est la vie ».



Le Maire,
Didier Michel

La vie de Tilloy-les-Mofflaines

CÉRÉMONIE DE VŒUX : 2017 ANNÉE DE RÉALISATION DE GRANDS PROJETS

Un public attentif aux informations sur les réalisations municipales 2016 et 2017

Jump club manoir zone du château d'eau autant de réalisations qui captivent les tilloysiens



MILIEU MONTAGNARD, SOLEIL ET NEIGE SAVOYARDS POUR LES CM2

Tous volontaires pour les pistes de ski



SOIRÉE THÉÂTRE AU PROGRAMME DE TILLOY ANIMATION : « LA SOUPIÈRE DE ROBERT LAMOUREUX »

Une troupe très applaudie par le nombreux public



LES JEUNES ADOLESCENTS À LA SALLE PIERRE DE COUBERTIN PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES



TRAVAUX



4 MOIS DE TRAVAUX POUR LE MANOIR

Le démolition de l'ancienne véranda



LA FRICHE DU JUMP CLUB UN PROJET DEVIENT RÉALITÉ EN CENTRE BOURG

les opérations de désamiantage annoncent la réhabilitation du site



ZONE DU CHÂTEAU D'EAU : C'EST PARTI

Début mars un sillon creuse la terre : celui de la voie desserte du lotissement SOAMCO



TOURNOI DES JEUNES DU TFC, UN SUCCÈS POUR DÉMARRER L'ANNÉE 2017

les jeunes joueurs ont bien joué ils méritent une récompense

LES ENFANTS MOBILISÉS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Grâce à Bulle d'Air les enfants identifient la pollution domestique



UNE VIE LOCALE CONCERTÉE

Parmi les moteurs du dynamisme tilloisien les acteurs de la vie locale



L'ÉPILOGUE GÉNÉREUX DU TÉLÉTHON 2017

les bénévoles ont remis un chèque conséquent au Téléthon



« COUP DE GUEULE »

Des incivilités dégradantes



LA SCÈNE TILLOYSIENNE SÉDUITE PAR LES ENCHANTEURS

Avec la musique au bout des doigts des enchanteurs « faut qu'ça guinche »

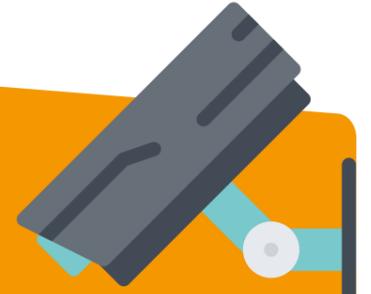


AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA COMMUNE : LE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS A ÉTÉ PRÉSENTÉ

Mlle Camila Rahaoui étudiante en licence pro aménagement paysager concrétise en mairie l'action engagée avec l'Université d'Artois et le lycée agricole



Tilloy bientôt placée sous vidéo-protection



SOUCIEUSE DE LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES, ET SUITE AUX NOMBREUX DÉLITS COMMIS CES DERNIÈRES TEMPS DANS TILLOY, LA MUNICIPALITÉ A DÉCIDÉ DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION.

La vidéo-protection consiste à placer des caméras de surveillance dans un lieu public (pour ce qui nous concerne) en vue de prévenir tout acte de malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction....).

Elle permet en temps réel ou différé :

- DE SURVEILLER L'ESPACE EN VISION LARGE OU CONCENTRÉ
- D'APPRÉCIER LES SITUATIONS
- DE DISSUADER PAR LA PRÉSENCE D'UNE SURVEILLANCE VISIBLE ET PERMANENTE
- DE DÉTECTER TOUT ÉVÉNEMENT OU COMPORTEMENT ANORMAL
- D'IDENTIFIER UN INDIVIDU, UN VÉHICULE, UN OBJET

NÉANMOINS,

- ELLE NE PERMET PAS DE REMPLACER LA PRÉSENCE HUMAINE
- ELLE DOIT S'INSCRIRE DANS UN PLAN D'ENSEMBLE DE SÉCURITÉ DONT ELLE N'EST QU'UN ÉLÉMENT

Le système qui sera mis en place par la commune a été défini en lien avec le référent expert de la gendarmerie et les services de la Communauté urbaine. Périmètre de sécurité, type de matériel, qualité du système, des images ont été définis.

Bien entendu, l'intégrité privée sera préservée, les images seront stockées et leur consultation autorisées au regard de la loi.

Ce dispositif devrait être installé dans le courant de l'année. Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement relatif à ce dispositif.

Budget 2017



LE BUDGET COMMUNAL EST COMPOSÉ EN 2 PARTIES :

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT correspondant à toutes les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante de la commune (charges de personnel, achats des services, impôts et taxes, subventions aux associations et CCAS...)

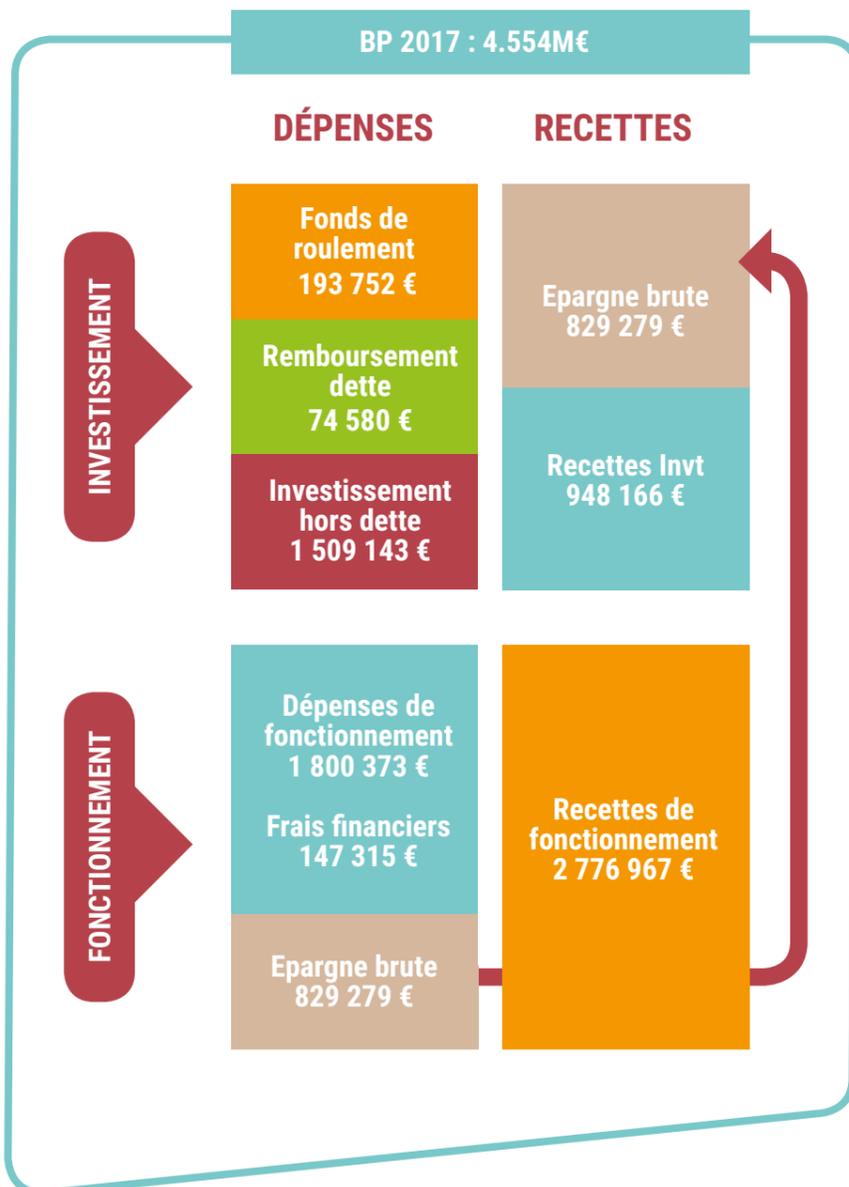
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT correspondant à toutes les dépenses ayant un impact durable pour la commune (construction ou travaux en cours, voirie, bâtiments, mise en valeur de l'espace public...)

ACTE POLITIQUE MAJEUR DE LA COLLECTIVITÉ (QUE FAISONS NOUS, POURQUOI ET COMMENT), LE BP 2017 S'ÉLÈVE À :

4,554 MILLIONS D'EUROS RÉPARTIS COMME SUIT:

• **2,777 MILLIONS D'EUROS EN FONCTIONNEMENT**

• **1,777 MILLIONS D'EUROS EN INVESTISSEMENT**



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Fiscalité directe évoluée peu en 2017 : + 6 000 €

Une baisse sensible des dotations versées par la CUA : - 39 358 €

Des dotations d'Etat (DGF et dotation rurale) en diminution de 26 000 €

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

• Réduction de :
74 138 € des dépenses totales de fonctionnement dont 62 700 € des dépenses à caractère générale
122 551 € virement section d'investissement

• Augmentation de :
65 000 € de charges de personnel compensées à hauteur de 43 000 € en recettes
5 500 € des subventions aux associations
30 000 € pour les dépenses imprévues

2017, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS DURABLES POUR LA COMMUNE (HORS EMPRUNT) :

1 509 143 € DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT dont 688 963 € (report de 2016) et 820 480 € d'inscriptions nouvelles

1 777 445 € DE RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2017

MANOIR : 854 701 €
(dont 461 701 € report de 2016)
RUE D'ARRAS (EFFACEMENT DES RÉSEAUX) : 121 154 €
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT (MURS CIMETIÈRE...) : 77 000 €
VIDÉO-PROTECTION : 70 000 €
REPLACEMENT RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC : 58 000 €
RÉSERVE FONCIÈRE : 34 300 €
ADAP : 28 000 €
ECLAIRAGE CHEMIN PIÉTONNIER VERGER D'HÉLÈNE : 26 000 €
VALORISATION DU PARC DE LA FERME : 19 000 €
ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE : 12 000 €
ILLUMINATIONS DE NOËL : 10 000 €

UN BUDGET SINCÈRE, MAÎTRISÉ ET AMBITIEUX :

- ZÉRO AUGMENTATION DES TAUX D'IMPÔTS
- UNE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.
- UN BUDGET MARQUÉ PAR L'INVESTISSEMENT
- COUP DE POUCE EN FAVEUR DES FAMILLES
- UN EFFORT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DES ASSOCIATIONS ET DU BIEN-VIVRE À TILLOY
- UNE VOLONTÉ DE PLUS IMPLIQUER LES TILLOYSIENS À LA VIE DE LEUR COMMUNE.

VOUS AUSSI PARTICIPEZ À LA VIE DE TILLOY ! VOTRE MUNICIPALITÉ MET À VOTRE DISPOSITION UN BUDGET PARTICIPATIF À HAUTEUR DE 5000 €.

Le budget participatif qu'est ce que c'est ?

C'est un processus de démocratie participative dans lequel les citoyens peuvent affecter un montant inscrit dans le budget communal à des projets d'investissement qu'ils ont choisis dans un but d'améliorer le cadre de vie de leur quartier ou de la commune.

QUE POUVEZ VOUS PROPOSER ?

Pour être éligible, votre idée ou projet doit pouvoir répondre à trois critères :

- satisfaire un motif d'intérêt général,
- correspondre aux compétences municipales,
- relever des dépenses d'investissement ayant un impact durable pour la collectivité (mise en valeur de l'espace public comme la voirie ou les jardins, projets innovants...).

INTÉRÊT GÉNÉRAL

La dépense doit profiter au plus grand nombre de citoyens et apporter une plus-value au quartier ou à la commune dans son ensemble.

COMPÉTENCES MUNICIPALES

Elle doit correspondre aux compétences municipales : sécurité, circulation, espaces verts, propreté, urbanisme, éducation, culture, sport, développement durable...

LE CALENDRIER

1. Dépôt des projets – du 27 avril au 20 mai 2017

Toute personne de plus de 16 ans ou toute association peut proposer un projet d'investissement.

2. Pré-sélection : le 31 mai 2017

Les projets sont pré-sélectionnés selon les critères vus avant

3. Instruction des projets – de juin à août 2017

Les idées pré-sélectionnées sont étudiées pour définir s'ils sont techniquement, juridiquement et économiquement réalisables. Une estimation du coût est également réalisée.

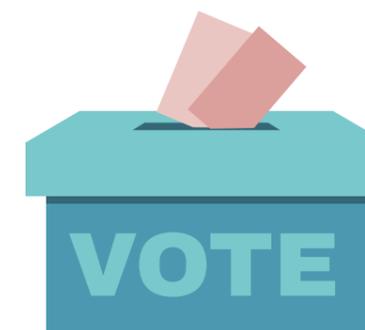
4. Une semaine pour voter du 4 au 8 septembre 2017

Vous voterez pour le projet préféré.

5. La réalisation avant la fin 2017

La municipalité met en œuvre le projet retenu, en collaboration avec le ou les porteurs et les habitants concernés.

Les 23 avril, 7 mai, 11
et 18 juin prochains :
aux urnes Tilloysiens !



Les Elections présidentielles auront lieu le 23 avril et le 7 mai 2017.
Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 19 heures.
Les élections législatives auront lieu le 11 et 18 juin 2017.
Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

CARTE D'ÉLECTEUR

Cette année, tous les électeurs ont reçu une nouvelle carte électorale. Celles qui n'ont pu être remises à leur titulaire seront mises à disposition le jour du scrutin sur présentation d'une pièce d'identité.

FORMALITÉS POUR VOTER

Dans les communes de 1000 habitants et plus, pour pouvoir voter, il faut obligatoirement présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Livret de circulation (en cours de validité)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (en cours de validité)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité)



Les Numéros
d'Appel
d'Urgence

**LA LISTE DES
NUMÉROS À
CONNAÎTRE EN CAS
D'URGENCE VIENT
D'ÊTRE ACTUALISÉE.
TOUS PERMETTENT
DE JOINDRE
GRATUITEMENT LES
SECOURS 24H/24.**

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Pour que ces services puissent intervenir le plus rapidement possible, la liste des numéros d'urgence qu'il est possible de composer gratuitement vient de s'étoffer. Elle comporte désormais le 116 117, le numéro d'appel national d'accès à la permanence des soins ambulatoires.

Il existe dorénavant 12 numéros d'urgence gratuits :

- **le 15 : SAMU, urgences médicales**
- **le 17 : intervention de police**
- **le 18 : lutte contre l'incendie (pompiers)**
- **le 112 : numéro des urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou médical, accessible dans toute l'Union européenne**
- **le 114 : réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence**
- **le 115 : urgence sociale (SAMU social)**
- **le 116 000 : urgence sociale (enfants disparus)**
- **le 116 117 : permanence des soins ambulatoires**
- **le 119 : urgence sociale (enfance maltraitée)**
- **le 191 : urgence aéronautique (bientôt en service)**
- **le 196 : urgence maritime (bientôt en service)**
- **le 197 : alerte attentat - alerte enlèvement**

A VÉLO, LE CASQUE EST OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS :

Depuis le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque. En cas de non-respect de cette obligation, les adultes circulant avec eux encourent une amende de 135 €.

UNE APPLICATION MOBILE POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ :

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités. Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- **Géo-localiser leur site de JDC via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet,**
- **Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme, ...),**
- **Prendre contact plus facilement avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap, ...),**
- **Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CARTES ELAN, DES CARTES FAMILLE NOMBREUSE, DES CARTES JEUNES ET DU TRANSPORT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

• Carte Elan :

La carte d'identité Elan permet aux demandeurs d'emploi d'accéder gratuitement au réseau Artis (excepté les services de transport à la demande) sous réserve que cette carte soit accompagnée du coupon du trimestre en cours.

Où l'obtenir ? A la mairie de votre domicile en vous munissant des justificatifs suivants : une pièce d'identité, une carte Pôle Emploi, une attestation d'ASSEDIC de moins de 3 mois, un avis d'imposition (les ressources du foyer ne doivent pas dépasser 80% du SMIC brut soit 1 184,22 €/mois ou 14 210,60 €/an au 1er janvier 2017), et une photo d'identité.

Chaque trimestre, les demandeurs d'emploi possédant cette carte Elan, doivent demander un coupon trimestriel sur présentation de la carte Pôle Emploi et de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois.

• Carte Famille Nombreuse :

Cette carte permet aux foyers de plus de 3 enfants de moins de 20 ans d'acheter des carnets de 10 tickets à 5,00 €. Une carte d'identité par ayant droit est créée et donne accès à l'achat des carnets à l'agence commerciale Artis ou chez les dépositaires du réseau.

Où l'obtenir ? A la mairie de votre domicile ou à l'agence Artis, en vous munissant d'un livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité par carte créée.

Les voyageurs doivent être munis de cette carte lors du transport, elle leur sera demandée lors des contrôles à bord des véhicules et pour l'achat des carnets de tickets.

Les personnes titulaires d'une carte d'invalidité avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 50% et les personnes pouvant justifier par un document leur invalidité supérieure ou égale à 50%, peuvent acheter des carnets de 10 tickets Famille Nombreuse auprès de l'agence Artis et de ses dépositaires. Ces personnes n'ont pas besoin d'avoir une carte d'identité Famille Nombreuse, elles doivent simplement être munies de leur notification de handicap lors de l'achat et du transport.

• Carte Jeune :

Cette carte, réservée aux 4/25 ans résidant dans la C.U.A., coûte 20€ et permet de se déplacer en illimité sur tout le réseau Artis pendant 12 mois à partir de la date d'achat de la carte.

Où l'obtenir ? A l'agence Artis, en vous munissant d'un livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité.

Informations pratiques supplémentaires :

La carte Vitale peut désormais se commander sur internet :

La carte Vitale peut désormais se demander directement en ligne, sur le site internet de l'Assurance maladie. Sauf exception, il n'est plus nécessaire d'envoyer des justificatifs papiers par la Poste, que ce soit pour une réédition ou une première demande de la carte. Il suffit de se connecter à son compte Ameli, d'aller dans la rubrique « mes démarches » puis « ma carte Vitale », de numériser une photo ainsi qu'une pièce d'identité et de les télécharger sur le site. Pour les 12-15 ans, la commande se fait uniquement depuis le compte des parents.

Il est également possible de déclarer le vol ou la perte de sa carte Vitale directement en ligne. En cas de demande de renouvellement de la carte en raison de dysfonctionnements, il sera demandé à l'assuré de la renvoyer à sa caisse.

Une fois la commande effectuée, la carte est envoyée sous deux semaines, au lieu de trois par courrier.

Radars pédagogiques :

Ce dernier a été posé sur l'avenue Charles de Gaulle (zone 30) entre le 24/08/16 et le 12/11/16.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des vitesses relevées :

Nombre de véhicules	Vitesse en km/h	%
8466	<=30	32.88
11864	31-40	46.07
4929	41-50	19.14
474	51-60	1.84
16	61-70	0.06

A VOS AGENDAS ! Nous comptons sur votre participation !



LUNDI 1ER ET 8 MAI
Tournois en herbe organisés par le Tilloy Football Club Pour le plus grand plaisir des petits et des grands



LUNDI 8 MAI
Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945



DIMANCHE 14 MAI
Voyage découverte Organisé par Tilloy Animation



VENDREDI 19 MAI
Marche du Printemps proposée par Cap sur l'Espoir Un moment de convivialité assuré !



SAMEDI 3 JUIN
Gala de Danse de l'Amicale Laïque de Tilloy



SAMEDI 10 JUIN
Gala de Danse de l'association Scène sur Scène



SAMEDI 17 JUIN
Fête de la Musique organisée par la Municipalité Dans le Parc du Manoir



DIMANCHE 25 JUIN
Kermesse de l'Ecole pour bien clôturer l'année scolaire



www.tilloylesmofflaines.fr
contact@tilloylesmofflaines.fr
03 21 73 25 75

Comité de rédaction : Didier Michel, Laurence Bruneau, Morgane Dely, Sébastien Humez

Maquette : Agence MBS Communication

Impression : Imprimerie Sensey